

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. LE GRANIT
MUNICIPALITÉ DE MILAN**

Séance ordinaire du conseil de la municipalité de Milan, tenue au Centre communautaire, ce **10 janvier 2022** à 20h à huis clos.

Sont présents à cette séance:

Siège #1 - Bianka Côté
Siège #2 - Michel Rancourt
Siège #3 - Louiselle Gazaille Rouillard
Siège #4 - René Turcotte
Siège #5 - Francine Ross
Siège #6 - Linda Therrien

Est/sont absents à cette séance:

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, Jacques Bergeron.
Sylvia Roy, directrice générale et secrétaire-trésorière, assiste également à cette séance.

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- 1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**
 - 3.1** - Séance ordinaire du 6 décembre 2021
 - 3.2** - Séance extraordinaire d'adoption du budget du 6 décembre 2021
- 4 - RAPPORT DES ÉLUS**
- 5 - BONS COUPS**
- 6 - RAPPORT DE L'INSPECTEUR EN BÂTIMENT ET ENVIRONNEMENT**
 - 6.1** - Cotisation annuelle 2022 à la «COMBEQ» pour notre officier municipal en bâtiment et en environnement
- 7 - FINANCES-GESTION DES SERVICES**
 - 7.1** - Dépôt de l'état des revenus et dépenses
 - 7.2** - Acceptation des dépenses
 - 7.3** - Vérificateur externe - Mandat à Raymond Chabot Grant Thornton
 - 7.4** - Cotisation annuelle 2022 à l'ADMQ pour la directrice générale, secrétaire-trésorière
- 8 - VOIRIE -TRAVAUX PUBLICS**
 - 8.1** - Rapport de l'inspecteur en voirie
- 9 - SÉCURITÉ PUBLIQUE ET CIVILE**
- 10 - LOISIRS-TOURISME**
- 11 - HYGIÈNE DU MILIEU-RECYCLAGE**
- 12 - LÉGISLATION**
 - 12.1** - Avis de motion et dépôt projet Règlement no: 2022-02 édictant le code d'éthique et de déontologie des élus(es) municipaux
- 13 - VARIA**
 - 13.1** - Prochaine séance ordinaire du conseil
- 14 - CORRESPONDANCE**
- 15 - PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 16 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Francine Ross et résolu à l'unanimité des membres du conseil que

l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

3.1 - Séance ordinaire du 6 décembre 2021

Copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 6 décembre dernier, a été remise à tous les membres du conseil au moins 48 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance;

En conséquence,

Il est proposé par Louiselle Gazaille Rouillard et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 décembre 2021, tel qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la municipalité.

ADOPTÉE

3.2 - Séance extraordinaire d'adoption du budget du 6 décembre 2021

Copie du procès-verbal de la séance extraordinaire d'adoption du budget du conseil tenue le 6 décembre dernier, a été remise à tous les membres du conseil au moins 48 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance;

En conséquence,

Il est proposé par Linda Therrien et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire d'adoption du budget du 6 décembre 2021, tel qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la municipalité.

ADOPTÉE

4 - RAPPORT DES ÉLUS

Le maire fait un compte rendu de sa dernière rencontre à la MRC du Granit ainsi que les élus ayant des faits à partager.

**2022-01
6193**

5 - BONS COUPS

La Municipalité a reçu son nouveau camion de déneigement le 28 janvier 2021. La Municipalité gardera pour un temps indéterminé son vieux camion.

La fête de Noël organisée par le Comité des Loisirs de Milan a été un succès.

6 - RAPPORT DE L'INSPECTEUR EN BÂTIMENT ET ENVIRONNEMENT

L'inspecteur en bâtiment et environnement présente son rapport concernant le nombre de permis et certificats émis : pour la période du mois de décembre 2021.

Autorisation abattage d'arbres : 1

**2022-01
6194**

6.1 - Cotisation annuelle 2022 à la «COMBEQ» pour notre officier municipal en bâtiment et en environnement

ATTENDU qu'il faut renouveler auprès de la «COMBEQ» la cotisation 2022 pour notre officier municipal en bâtiment et en environnement;

ATTENDU que les frais de 436.91\$ (taxes incluses) sont partagés avec les municipalités ayant une entente;

IL EST PROPOSÉ par Louiselle Gazaille Rouillard et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'autoriser l'adhésion 2022 à la «COMBEQ» pour monsieur Jean-François Boulet, officier municipal en bâtiment et en environnement.

Que cette somme de 436.91\$ (taxes incluses) soit payée à partir des sommes disponibles au poste budgétaire prévu à cette fin.

ADOPTÉE

7 - FINANCES-GESTION DES SERVICES

7.1 - Dépôt de l'état des revenus et dépenses

La directrice générale dépose le rapport mensuel de l'état des revenus et dépenses.

Sur proposition régulière, il est résolu à l'unanimité que le rapport mensuel de l'état des revenus et dépenses soit approuvé.

ADOPTÉE

7.2 - Acceptation des dépenses

Les dépenses du mois sont présentées aux élus sous une forme permettant de distinguer les comptes qui sont à payer pour ce mois, les comptes payés au cours du mois, de même que les salaires nets versés.

Sur proposition régulière, il est résolu à l'unanimité des membres du conseil que les dépenses soient approuvées.

Administration: chèque no. 3291 au chèque no. 3328 pour un montant total de 417 496.06\$

Salaires: chèque no. 3058 au chèque no. 3090 pour un montant total de 15 565.26\$

Les déductions à la source au fédéral s'élèvent à 3 106.33\$

Les déductions à la source au provincial s'élèvent à 8 535.34\$

ADOPTÉE

2022-01 6195 7.3 - Vérificateur externe - Mandat à Raymond Chabot Grant Thornton

VÉRIFICATEUR EXTERNE - MANDAT À RAYMOND CHABOT GRANT THORNTON

ATTENDU QU'en vertu des dispositions du Code municipal, le Conseil municipal doit procéder à la nomination d'un vérificateur externe afin de vérifier les états financiers de la Municipalité ainsi que tout autre document déterminé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;

IL EST PROPOSÉ par René Turcotte et résolu à l'unanimité des membres du conseil, de confier le mandat de vérificateur externe à Raymond Chabot Grant Thornton, comptables agréés;

QUE le bureau de Raymond Chabot Grant Thornton de Lac-Mégantic ait le mandat de vérificateur externe de la Municipalité pour l'exercice financier 2021.

ADOPTÉE

2022-01 6196 7.4 - Cotisation annuelle 2022 à l'ADMQ pour la directrice générale, secrétaire-trésorière

ATTENDU qu'il faut renouveler auprès de l'ADMQ «Association des directeurs municipaux du Québec» la cotisation 2022 pour la directrice générale, secrétaire-trésorière;

ATTENDU que les frais sont de 964,13\$ (taxes incluses);

IL EST PROPOSÉ par Linda Therrien et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'autoriser l'adhésion 2022 à l'ADMQ pour madame Sylvia Roy, directrice générale, secrétaire-trésorière.

ADOPTÉE

8 - VOIRIE -TRAVAUX PUBLICS

8.1 - Rapport de l'inspecteur en voirie

L'inspecteur en voirie dépose son rapport pour la période du mois de décembre 2021.

9 - SÉCURITÉ PUBLIQUE ET CIVILE

10 - LOISIRS-TOURISME

11 - HYGIÈNE DU MILIEU-RECYCLAGE

2022-01
6197

12 - LÉGISLATION

2022-01
6198

12.1 - Avis de motion et dépôt projet Règlement no: 2022-02 édictant le code d'éthique et de déontologie des élus(es) municipaux

Un avis de motion est donné par Louiselle Gazaille Rouillard, que lors de la prochaine séance ordinaire du conseil municipal, il y aura adoption du RÈGLEMENT NO: 2022-02 - ÉDICTANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS(ES) MUNICIPAUX.

ADOPTÉE

13 - VARIA

Le varia demeure ouvert.

13.1 - Prochaine séance ordinaire du conseil

La prochaine séance ordinaire du conseil se tiendra le lundi 7 février 2022 à 19h30.

14 - CORRESPONDANCE

- Conseil sport loisir de l'Estrie
- Centre des femmes de la MRC du Granit - Demande de commandites. Le conseil municipal a décidé de contribuer au montant de 250\$.

15 - PÉRIODE DE QUESTIONS

16 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ par Michel Rancourt et résolu à l'unanimité des membres du conseil que cette séance ordinaire soit levée à 20h30.

ADOPTÉE

Jacques Bergeron, maire

Sylvia Roy, directrice générale et secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussignée, directrice générale, secrétaire-trésorière de la Municipalité de Milan, certifie par la présente que les crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses décrites par le conseil de cette séance de la susdite municipalité.

Sylvia Roy, directrice générale, secrétaire-trésorière

Je, Jacques Bergeron, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi et toutes les résolutions qu'il contient au sens de *l'article 142(2) du Code municipal*.

Jacques Bergeron, maire